



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GÉMOZAC
— de La Saintonge Viticole —

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-huit mai à dix-huit heures trente,
les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués par le Président, M. Loïc GIRARD, se sont réunis en séance publique à la salle des fêtes de Gémozac.

Présents : Philippe KLÉBER, Nadine BONDON (Berneuil), Dominique FRADIN (Cravans), Loïc GIRARD, Monique BELIS, Thierry AUDEBERT, Sylvie RABET-LARGE (Gémozac), Régis MASSIAS (Jazennes), Jean-Michel CHATELIER, Véronique LAPRÉE, Bruno VOLLETTE (Meursac), Thierry GEORGEON, Annick JACAUD (Montpellier de Médillan), Philippe SOULISSE, Sylvie VIGNAUD (Rioux), Christelle HURTADO, Patrice SOITEL (Saint-André de Lidon), Alain GUÉRIN (Saint-Simon de Pellouaille), Cyril ARRIVÉ (Tanzac), Elise BRÉMONT (Tesson), Brigitte CHOLLET (Thaims), Anaïs BERTET (Thézac), Francis LUDWIG (Villars-en-Pons) et Jean GEAY (Virollet).

Absents excusés : Sandra COUDRET (Cravans – pouvoir donné à M. Dominique FRADIN), Xavier COLLIGNON (Gémozac), Pascal LAVERGNE (Rétaud – pouvoir donné à M. Loïc GIRARD), Marie-Line CHAUVET (Rétaud – pouvoir donné à M. Jean-Michel CHATELIER), Mickaël PÉRÉ (Saint-Simon de Pellouaille), Laurent MORICHON (Tesson – pouvoir donné à Elise BRÉMONT), Bruno TAPON (Thaims).

Date de Convocation :
Le 22/05/2026

Nombre de Délégués :
En exercice : 30
Présents : 24
Votants : 28

Mme Monique BELIS est nommée secrétaire de séance.

Objet : Vote des subventions aux associations – année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5214-16,
Vu les propositions présentées par la commission des Finances,

Considérant que l'attribution des subventions présentées, revêt un intérêt intercommunal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions comme suit :

Article 65748	Subventions votées par le Conseil Communautaire
Associations à caractère social et humanitaire	
Secours Catholique	4 000,00 €
SOLGEMO - aide alimentaire : aide au fonctionnement	3 000,00 €
Les Restos du Cœur	2 000,00 €
Associations pour le développement économique et l'animation rurale	
G.E.D.A.R.	500,00 €
Vélorail de Saintonge	9 540,00 €

AR Prefecture017-241700632-20260528-26_050-DE
Reçu le 11/06/2026**Article 05748**

	<i>Subventions votées par le Conseil Communautaire</i>
Associations à caractère sportif	
APOGE - Boucles Nationales du printemps	8 000,00 €
APOGE - Equipe	3 000,00 €
GEMOZAC ESCALADE MONTAGNE : championnat de France des 10 et 11/05/2025	2 500,00 €
Ligue Nouvelle Aquitaine Montagne Escalade : championnat régional U11 U 13 (28 et 29 mars 2026)	1 500,00 €
Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de la Charente-Maritime : participation au développement de la Maison sport santé sur le territoire de la CDC dans le cadre du Contrat Local de Santé	1 500,00 €
Moto club des Groies - Saint-Simon de Pellouaille	26 000,00 €
Moto club des Groies - Saint-Simon de Pellouaille - fonctionnement	1 000,00 €
Société hippique de Gémozac	1 000,00 €
Société hippique de St Simon de Pellouaille (5 000 + 1 000)	6 000,00 €
Association d'anciens combattants	
FNACA	600,00 €
Divers	
ADIL (agence départementale pour l'information sur le logement)	1 040,00 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)	1 500,00 €
Enfance - jeunesse	
ADOS Loisirs - Espace Forum Solidaire - guide asso	10 000,00 €
Association brin d'Eveil de Berneuil (assistantes maternelles)	300,00 €
Association Le Bonheur est dans le Parc (assistantes maternelles)	1 000,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme
Le Président,

Loïc GIRARD



Le secrétaire de séance

Monique BELIS

**PUBLIÉE LE : 11/06/2026**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de la CDC de Gémozac – 32 avenue de la Victoire, 17260 GEMOZAC
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac – CS 80541, 86020 POITIERS

Cedex ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr/>